

SA COMPOSITION

- **Département de Meurthe-et-Moselle** (présidence)
- **Agence Régionale de Santé** (vice-présidence)
- **Caisses de retraite** : Carsat Nord Est - MSA - RSI - ANGDM et association Label Vie
- **État** : Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- Mutualité française lorraine
- Caisses de retraite complémentaire
- Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)
- Union Départementale des CCAS (UDCCAS)
- Un représentant par territoire des autres collectivités territoriales :
 - les communes de Haucourt-Moulaine, Jœuf, Nancy et Vandœuvre-lès-Nancy
 - les communautés de communes du Bassin de Pompey; du Pays de Colombey et du Sud Toulinois; et de la Mortagne
- Association départementale des Maires 54
- Un représentant des retraités et personnes âgées
- Maison départementale des personnes handicapées (directeur)

LA CONFÉRENCE
DES **FINANCEURS**
DE LA **PRÉVENTION**
DE LA PERTE
D'AUTONOMIE
EN MEURTHE-ET-MOSELLE

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**
Direction de l'Autonomie
48, esplanade Jacques-Baudot
CO 900 19
54035 NANCY CEDEX
03 83 94 55 72
conferencedesfinanceurs@departement54.fr



www.meurthe-et-moselle.fr

Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle
48, esplanade Jacques-Baudot - CO 900 19
54035 NANCY CEDEX - Tél. : 03 83 94 54 54



2018



LA CONFÉRENCE
DES **FINANCEURS**
DE LA **PRÉVENTION**
DE LA PERTE
D'AUTONOMIE
EN MEURTHE-ET-MOSELLE

est l'un des dispositifs
phares de la loi du
28 décembre 2015 relative
à **l'adaptation de la société
au vieillissement**



LA CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

SES OBJECTIFS

- **Établir** un diagnostic, des besoins des personnes âgées,
- **Recenser** les initiatives locales,
- **Identifier** les besoins, non couverts ou non financés,

afin de définir un **programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention, à destination des personnes de 60 ans et plus** résidant dans le département, en complément des prestations légales ou réglementaires.

LES 4 AXES DU PLAN D'ACTION 2018

- 1. Améliorer l'accès aux aides techniques :**
 - aides financières complémentaires aux prestations légales existantes,
 - conception et mise en place d'un dispositif innovant de prêt de matériel,
 - prestations d'ergothérapeute pour l'évaluation des besoins en matière d'aides techniques et d'adaptation de l'habitat.

- 2. Soutenir et favoriser le développement d'actions collectives de prévention.**

- 3. Soutenir les actions de prévention des services à domicile (SAAD, SSIAD, SPASAD)**

- 4. Attribuer un forfait autonomie** aux résidences autonomie.

APPEL À PROJETS 2018

Améliorer l'accès aux aides techniques individuelles

- Prestations d'ergothérapeute pour l'évaluation des besoins en matière d'aides techniques et d'adaptation de l'habitat.

Soutenir et favoriser le développement d'actions collectives de prévention

- Sensibilisation à la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées,
- Lien social,
- Santé globale/bien-vieillir,
- Mobilité collective

Seront privilégiés les projets (et/ou)

- **Partenariaux** : faisant l'objet d'une co-construction, en lien avec les acteurs locaux,
- **Pérennisables** : permettant d'ancrer les actions dans le temps et dans les territoires, et favorisant leur appropriation par les partenaires locaux,
- **Attractifs** : permettant de mobiliser un public peu réceptif à la prévention, en affichant notamment une entrée « divertissement »,
- **Innovants** : les actions reconduites devront présenter des améliorations/nouveautés,
- **Complets** : devant être portés et maîtrisés dans leur intégralité (communication, logistique, ancrage...).

Vous pouvez répondre à

L'AVIS D'APPEL À PROJETS

sur le site internet du conseil départemental :

[www.meurthe-et-moselle.fr/
conferencedesfinanceurs](http://www.meurthe-et-moselle.fr/conferencedesfinanceurs)